

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question n° 1730—M. Nystrom:

1. Quel est le nombre prévu d'étudiants des universités et des collèges qui chercheront un emploi temporaire cet été?

2. Ces chiffres sont-ils inférieurs ou supérieurs à ceux de l'été 1969?

3. Quel est le nombre prévu d'élèves des écoles secondaires qui chercheront un emploi temporaire cet été, et où se situe ce chiffre par rapport à celui de l'été 1969?

4. Combien d'étudiants et d'élèves n'ont pas pu se trouver un travail l'été 1969?

5. Que fait-on cette année pour aider ces étudiants et ces élèves à se trouver un travail?

6. a) Combien de travailleurs temporaires venant pour l'été de l'étranger ont été admis au Canada pendant l'été 1969, b) quelle est la répartition par pays, c) combien pense-t-on en admettre cet été et quelle est leur répartition par pays, d) combien de travailleurs saisonniers canadiens ont été employés dans d'autres pays pendant l'été 1969, e) combien de travailleurs canadiens saisonniers le seront pendant l'été 1970?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. On estime à 385,000, le nombre d'étudiants des universités et des collèges qui cherchent un emploi temporaire cet été.

2. Ces chiffres représentent une augmentation de 35,000 par rapport à l'été 1969.

3. On prévoit que 255,000 élèves des écoles secondaires, qui seront en 10^e année ou à un niveau plus élevé à l'automne, chercheront un emploi temporaire cet été; ces chiffres représentent une augmentation de 23,000 par rapport à l'été 1969.

4. On estime à 25,000 le nombre d'étudiants du niveau postsecondaire qui n'ont pu trouver un travail l'été 1969. On ignore le nombre d'élèves des écoles secondaires qui n'ont pu trouver un emploi pour l'été 1969.

5. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a mis sur pied un programme intensif pour aider les étudiants à trouver du travail d'été. Ce programme comprend une campagne publicitaire à l'échelle nationale et régionale afin de promouvoir l'embauche des étudiants. Une campagne de publicité dotée d'un fonds de \$260,000 sensibilise les gens et les incite à participer aux comités nationaux, régionaux, et locaux de l'emploi. Dans tout le pays, les Centres de main-d'œuvre du Canada offrent aux étudiants un service de placement, de même qu'une aide consultative à ceux qui travaillent pour leur propre compte. A cette fin, 376 conseillers étudiants ont été embauchés pour aider le personnel permanent des Centres de main-d'œuvre du Canada. En outre,

le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration seconde activement le programme «Opération Placement» de la Chambre de commerce du Canada, qui incite ses 125,000 membres à assurer aux étudiants un travail d'été rémunérateur, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de leur main-d'œuvre totale, et à encourager la même participation chez leurs concitoyens. Les ministères et agences du gouvernement fédéral offrent plus de 12,000 emplois temporaires aux étudiants cet été.

6. a) 4,854. b) Autriche, 76; Royaume-Uni, 1,044; Danemark, 3; Allemagne, 101; Suède, 2; Jamaïque, 747; Barbade, 326; Trinidad et Tobago, 376; États-Unis, 962; Belgique, 348; France, 459; Grèce, 1; Pays-Bas, 3; Suisse, 2; Israël, 1; non déclaré*, 403.

* Il est impossible de donner une répartition par pays. Deux cent soixante-trois travailleurs sont venus d'Europe en vertu du Programme international d'échanges de travailleurs agricoles, et 140, principalement d'Europe, en vertu d'un accord réciproque conclu avec l'Association internationale pour les étudiants en économie et en commerce.

c) On pense admettre au Canada 4,889 travailleurs temporaires cet été. Autriche, 78; Australie, 10; Danemark, 90; Royaume-Uni, 1040; France, 460; Allemagne, 132; Nouvelle-Zélande, 65; Norvège, 15; Suède, 25; Jamaïque, 747; Barbade, 326; Trinidad et Tobago, 376; États-Unis, 962; Belgique, 348; Pays-Bas, 75; Non déclaré * 140.

* Ce groupe de 140 travailleurs sera admis en vertu de l'accord réciproque conclu avec l'Association internationale pour les étudiants en économie et en commerce. La plupart de ces travailleurs viendront d'Europe; il est impossible, présentement, d'en donner un décompte par pays.

d) Les Canadiens peuvent évidemment quitter le Canada pour travailler à l'étranger, ou pour tout autre motif, quand ils le veulent. C'est pourquoi nous ne possédons pas de statistiques générales sur les travailleurs saisonniers employés dans d'autres pays. Cependant, nous savons qu'en vertu d'accords formels, 2,047 travailleurs canadiens ont trouvé du travail dans d'autres pays pendant l'été 1969.

e) Comme nous l'avons dit plus haut, il n'y a pas de statistiques générales à ce sujet. En vertu d'accords formels, on prévoit qu'environ 2,050 travailleurs saisonniers canadiens seront employés dans d'autres pays pendant l'été 1970.